

AVIS

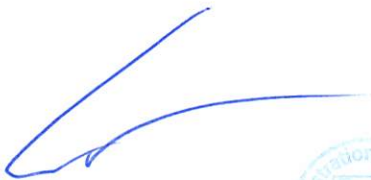
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2025/0807/176 du 29 avril 2025 du **Ministre du Travail** accorde à l'Administration communale de Steinfort à exploiter un ascenseur à Hagen, 14, rue de l'Ecole, pouvant transporter 8 personnes (630 kg).

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,


Sammy Wagner
Bourgmestre
Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 14 MAI 2025

Steinfort, le 14 MAI 2025


Le bourgmestre




Le secrétaire communal